

Compte-rendu

Demi-journée d'information

« Et si nous produisions ensemble notre propre énergie ? »

Lacenas (69) - 27 février 2019

L'Association Nationale Notre Village fédère au niveau national des collectivités engagées dans la protection et le développement de leur territoire en initiant des démarches de développement durable et de vision prospective.

Le 25 septembre 2015, 193 nations se sont rassemblées aux Nations Unies à New York afin de lancer les 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Ces ODD fixent à présent l'agenda du développement mondial, environnemental et de la politique internationale pour les 15 années à venir jusqu'en 2030, d'où le terme « Agenda 2030 », en remplacement du terme « Agenda 21 ». Les ODD renouvellent ainsi, la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21 local.

Le Premier Ministre lors du Comité interministériel du 8 février 2018 a réaffirmé les engagements du gouvernement à mettre en oeuvre les ODD : « Afin d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et renforcer la synergie dans la mise en oeuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris, le gouvernement réaffirme son engagement à mettre en oeuvre les ODD sur le plan national et international ».

Attachée à mettre en lumière le dynamisme des territoires et de participer à la territorialisation des Objectifs de Développement Durable, l'Association Nationale Notre Village a décidé de lancer en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'opération : « Objectif 2030 : Rencontres au coeur des territoires » qui permettra de présenter les actions concrètes engagées par les collectivités et leur impact sur les ODD.

L'Association et ses représentants se rendront ainsi, dans 10 collectivités, réparties en France afin d'aborder et de mettre en avant leurs initiatives, sur des thèmes spécifiques.

Ce sera également l'occasion pour l'association de se présenter et d'expliquer les différents services qu'elle propose aux collectivités territoriales (service accueil/installation, projets territoriaux de développement durable (projet de territoire / agenda 2030, Label Notre Village Terre d'Avenir...).

La troisième rencontre s'est déroulée à Lacenas sur le thème : « Et si nous produisions ensemble notre propre énergie ? », le mercredi 27 février 2019.

Accueil des participants

Georges GREVOZ

Maire de Lacenas

Didier GILLET

Administrateur de l'Association Nationale
Notre Village - Maire de Montbrun-les-Bains
(26)



Les projets territoriaux de développement durable

Céline ROBERT - Cheffe de projet Agenda 21 -
Association Nationale Notre Village

Depuis 2006, l'Association Nationale Notre Village participe en lien avec le Ministère chargé du développement durable à l'élaboration des Agendas 21 locaux (programme d'actions en faveur du développement durable)... Elle accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans cette démarche.

L'association NOTRE VILLAGE (créée en 1992) s'implique depuis près de 20 ans dans le développement durable grâce à ses actions:

- Le service accueil installation (création en 1994) : maintien du tissu économique et de la cohésion sociale
- La déclaration des droits et des devoirs des Villages de France (adoption en 2000) : « chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures... »

- Le service « Agenda 21 local » (création en 2004) : mise en valeur du Développement Durable au sein des collectivités

- Le service « Projet de Territoire » (création en 2016) : vision et projets prospectifs sur le long terme pour les collectivités.

L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI^e siècle définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.

C'est un outil de mise en œuvre des ODD. Les 17 objectifs se retrouvent dans les 5 finalités autour desquelles sont constitués les Agendas 21.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



Finalité 2: Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



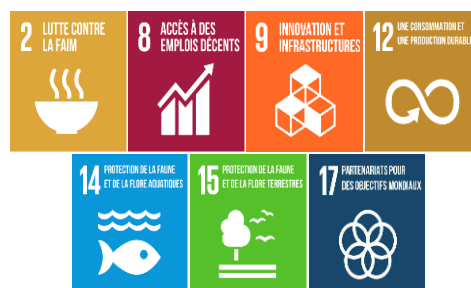
Finalité 3: Épanouissement de tous les êtres humains



Finalité 4: Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



Finalité 5: Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



« L'Agenda 21 est un outil de mise en œuvre des ODD »

Méthode de mise en place d'un Agenda 21 proposée par l'Association Nationale Notre Village :

- Audit complet de la collectivité suivi d'une visite de terrain
- Synthèse de diagnostic réalisée par l'association
- Mise en place d'un comité de pilotage lors de la 1^{ère} réunion publique (élus, habitants, associations...) afin d'organiser des groupes de travail et d'élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal
- Elaboration de l'Agenda 21 local (Charte Notre Village Terre d'Avenir) (diagnostic et fiches actions)
- Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir devant le comité national de Labellisation et d'Évaluation (Administrateurs, Partenaires, Administrations)
- Obtention du label (pour 3 ans)
- Évaluation de la collectivité tous les 3 ans afin de conserver ou non le label (grilles d'évaluation et d'indicateurs)

« Le diagnostic réalisé par l'Association Nationale Notre Village nous a permis d'avoir un état des lieux objectif et très précis de notre territoire ».

Le label « Notre Village Terre d'Avenir »

- Reconnaissance de la qualité de vie de la collectivité et de son engagement en faveur du développement durable
- L'acquisition du label se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire

Intérêts de la démarche pour les collectivités

- Être acteur de son propre développement tout en donnant un cadre aux actions à réaliser (actions concrètes et adaptées)
- Permettre une participation et une implication citoyenne

- Valoriser le territoire : vitrine en terme d'exemplarité
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs
- Bénéficier d'une démarche et d'outils adaptés aux collectivités.

Le projet de territoire est un document prospectif qui permet de définir des axes de développement à partir de problématiques territoriales.

Méthode de mise en place d'un projet de territoire proposée par l'Association Nationale Notre Village

- création d'un comité de pilotage
- visite du territoire
- entretiens avec les acteurs du territoire
- rédaction d'un diagnostic territorial
- définition des enjeux
- définition des scénarios et des orientations avec le comité de pilotage
- réunions de concertation
- proposition d'un plan d'action
- validation du projet de territoire par le Conseil Municipal

Intérêts de la démarche pour les collectivités :

- Permettre aux communes d'élaborer des projets en commun
- Avoir une ligne directrice pour les années à venir (à court, moyen et long terme),
- Construire des projets adaptés aux besoins des territoires,
- Permettre aux élus du territoire, aux acteurs économiques et institutionnels et aux habitants de travailler ensemble sur un projet commun,
- Permettre de valoriser la collectivité et les projets politiques en cours et à venir

Le dispositif des centrales villageoises



Noémie POIZE - Chargée de mission - Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement



Gilles DUTREVE - Vice-Président de l'Association des Centrales Villageoises et Président des Centrales Villageoises du Pays Mornantais



Le concept des centrales villageoises : Sociétés locales associant citoyens, collectivités et entreprises locales pour porter ensemble des projets de transition énergétique, à travers une approche de territoire

Une expérimentation a été lancée en 2010, par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et 5 PNR, sur 8 territoires pilotes.

Des fonds européens et régionaux ont pu être mobilisés afin d'établir un modèle reconductible.

Le dispositif des centrales villageoises (CV) s'est développé dès 2014.

Valeurs et spécificités :

Démarche territoriale : La centrale villageoise doit s'inscrire dans une logique de territoire, basée sur une gouvernance citoyenne.

Mutualisation : L'ensemble des outils et services sont partagés entre les centrales. Des partenariats ont aussi été mis en place : négociation d'une assurance, d'un service de comptabilité, monitoring...

Toutes les centrales peuvent opter pour ces services négociés.

Démarche de qualité : les CV s'inscrivent dans une démarche de qualité et cherchent, par l'approche collective, à satisfaire des exigences techniques plus élevées que dans les réalisations individuelles.

Solidarité : le réseau des CV est un réseau d'entraide. Un parrainage est effectué entre une CV ancienne et une nouvelle.

Une charte des CV a été créée en 2015. Elle est déclinée dans les statuts de chaque CV.

Initialement porté et soutenu par AURA-EE, le dispositif des CV s'est organisé. L'Association des Centrales Villageoises a été créée en 2018 (AG constitutive du 17 mars 2018).

Objectifs de l'Association des CV

- Promouvoir le modèle, donner de la visibilité au national
- Renforcer les partenariats, l'innovation
- Poursuivre la capitalisation, la mutualisation et la professionnalisation

Echanges

M. Veron - Maire de Couzon au Mont d'Or - Quel est le budget moyen d'une CV ?

Mme Poize - Le budget moyen dépend du nombre d'installation.

Le plus compliqué au départ est le manque de fonds pour la CV. Il faut qu'elle finance l'étude sans savoir si le projet est réalisable. Un avance de fonds est nécessaire.

M. Simone - Maire de Saint-Barthelemy Lestra - Nous avons tous le besoin de produire localement. Comment cela se fait-il qu'il n'y ait que 35 territoires avec des CV ?

Mme Poize - Pour le moment, il n'y a pas eu de promotion des CV pour essemmer le modèle. Toutes les démarches ont été volontaires.

Des freins existent :

- problèmes de raccordement et de réinjection de l'énergie dans les réseaux
- problèmes de financement
- problèmes d'équilibre économique. Tout est lié au tarif d'achat qui a tendance à diminuer.

M. Dutrève - Le succès du dispositif repose sur un réseau de citoyen motivé

M. Deprost - Directeur d'Enviscope - Dans le secteur de Lyon, il existe des cadastres solaires qui permettent de connaître le potentiel photovoltaïque des toitures.

Mme Poize - Les cadastres solaires sont un vrai avantage et un gain de temps dans la phase d'études du projet. Ce peut être aussi un argument de prospection.

M. Simone - Avez-vous eu des contacts positifs avec les exploitants agricoles ?

Mme Poize - Le problème ne vient pas des agriculteurs mais des assurances. Peu acceptent d'assurer des bâtiments photovoltaïques avec du fourrages. Les toits amiantés sont aussi un frein.

Habitante : Combien de temps les panneaux produisent -ils ?

M. Dutrève : Au moins 30 ans.

Habitante : Quel entretien faut-il faire ?

M. Dutrève : Aucun sur les panneaux, seul l'onduleur doit être changé au bout de 10-15 ans.

Habitante : Les panneaux peuvent-ils être recyclés ?

M. Dutrève : Ils sont recyclables à 96% via PV cycle.

Un loyer (symbolique) est versé au propriétaire qui « prête » son toit.

M. Crionay - Conseiller municipal de Saint-Victor-sur-Rhins - Y a-t-il des nuisances pour l'homme ?

M. Dutrève - Aucune nuisance n'existe. L'onduleur est faiblement émetteur d'ondes mais il est situé à l'extérieur des habitations.

Mme Robert - Cheffe de projet Agenda 21 - Association Notre Village - Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) acceptent-ils les panneaux dans les périmètres protégés ?

Mme Poize - Cela dépend des ABF. Des solutions existent : les panneaux noir sur cadre noir.

Le projet photovoltaïque réalisé dans le Pays Mornantais



Gilles DUTREVE - Vice-Président de l'Association des Centrales Villageoises et Président des Centrales Villageoises du Pays Mornantais

Projection du film produit par les Centrales Villageoises du Pays Mornantais.

Le projet SMAP



Noémie POIZE - Chargée de mission - Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Nous travaillons avec ENEDIS dans le cadre des Centrales Villageoises afin de solutionner le problème de raccordement et de coût.

Pour cela, un démonstrateur a été créé : SMAP pour tester des innovations. Cela a été fait au niveau de la CV de la Région de Condrieu (plus simple car les installations sont situées sur une seule et même commune : Les Haies).

Le projet SMAP a pour objectif d'étudier des méthodes et des outils industriels pour accompagner le développement diffus des énergies renouvelables en zone rurale et tirer le meilleur parti de solutions innovantes en matière de gestion des réseaux électriques basse tension.

À partir d'un certain seuil d'intégration d'énergie renouvelable, il est nécessaire d'envisager des renforcements du réseau électrique. Les coûts financiers de ces renforcements peuvent avoir un impact sur les investissements réseaux et sur les projets photovoltaïques. A travers SMAP, les partenaires cherchent donc à minimiser les coûts de renforcement et à optimiser la gestion des réseaux électriques.

Pour cela, des solutions innovantes, basées sur le compteur communicant Linky, sont mises en place: une plateforme de suivi des consommations et productions, un pilotage des onduleurs photovoltaïques, un transformateur régleur en charge permettant de réguler la tension sur le réseau, etc

Le projet démonstrateur a pour principaux objectifs de :

- mettre en place et tester des technologies innovantes permettant d'optimiser l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique ;
- associer les habitants dans un projet innovant et les sensibiliser à la maîtrise de l'énergie via la mise à disposition de données de consommation et de production d'électricité et en organisant des animations locales ;
- aider les territoires (Communauté de communes, Territoire à énergie positive pour la croissance verte) à mieux planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre leurs objectifs énergétiques.

En savoir plus :

<http://www.centralesvillageoises.fr/>



Association Nationale Notre Village

Le Clos Joli

19500 Meyssac

Tél : 05.55.84.08.70

info@notrevillage.asso.fr -

www.notrevillage.asso.fr